

OCOM M106.02 : EFFECTUER LES MESURES DE SÉCURITÉ DE LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ DES CADETS

SORTIR LA CARABINE DE SON ÉTUI

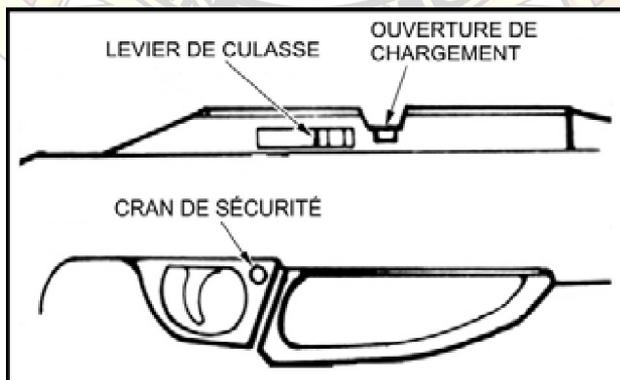
Si sur l'étui de la carabine, une flèche indique vers quelle extrémité pointe le canon à l'intérieur de l'étui. Il est alors primordial de pointer cette flèche vers un endroit sécuritaire avant d'ouvrir l'étui.

Les étapes suivantes sont essentielles lorsque l'on sort une carabine de son étui:

1. Déposer l'étui sur une surface plane et s'assurer que la flèche pointe vers un endroit sécuritaire.
2. Ouvrir l'étui.
3. Reculer la culasse.
4. S'assurer que le cran de sécurité est mis.
5. S'assurer que la pompe est partiellement ouverte.
6. Glisser la tige de sécurité dans le canon, jusqu'à ce qu'elle soit visible dans la chambre.
7. Retirer la carabine de son étui.
8. Enlever la tige de sécurité une fois que la carabine est sur le pas de tir.

CRAN DE SÉCURITÉ ET MESURES DE SÉCURITÉ

Le cran de sécurité est un mécanisme qui, une fois mis, empêche une carabine de tirer en verrouillant la détente. Il est situé juste devant la détente sur le pontet. Pour mettre le cran de sécurité, il faut pousser vers la droite (on ne doit pas voir de rouge). Pour tirer, il faut pousser le cran de sécurité vers la gauche (cran de sécurité enlevé), de sorte que le rouge soit visible. Pour un maximum de sécurité, il est recommandé de garder le cran de sécurité mis jusqu'à ce qu'on soit prêt à tirer.



ÉTAT SÉCURITAIRE DE LA CARABINE

Quand la carabine à air comprimé n'est pas utilisée au champ de tir ou dans un environnement d'instruction, il faut s'assurer qu'elle est dans un état sécuritaire.

1. Dans l'étui de la carabine :
 - (a) Le cran de sécurité est mis.
 - (b) La culasse se trouve vers l'avant (fermé).
 - (c) Le mécanisme n'est pas armé.
 - (d) Le levier de pompe est partiellement ouvert (5 à 8 cm).
2. Sur le pas de tir :
 - (a) Le cran de sécurité est mis.
 - (b) La culasse est à l'arrière (ouverte).
 - (c) La poignée de la pompe est partiellement ouverte.
3. En dehors du pas de tir :
 - (a) Le cran de sécurité est mis.
 - (b) La culasse est à l'arrière (ouverte).
 - (c) La poignée de la pompe est partiellement ouverte.

MESURES DE SÉCURITÉ INDIVIDUELLES

Lorsqu'on reçoit une carabine ou qu'on n'est pas certain de l'« état sécuritaire » de celle-ci, on doit effectuer une vérification de sécurité individuel afin de s'assurer que la carabine est bel et bien sécuritaire. On doit s'assurer que :

1. la culasse est ouverte;
2. le cran de sécurité est mis;
3. la poignée de la pompe est partiellement ouverte;
4. la tige de sécurité a été insérée dans le canon.

RÈGLES DE SÉCURITÉ

Les règles de sécurité sont tous des concepts de bon sens et sont faciles à respecter lorsque les gens comprennent qu'elles sont nécessaires pour prévenir les accidents liés à la carabine à air comprimé.

Voici les règles :

1. manipuler la carabine à air comprimé comme si elle était chargée;
2. ne jamais pointer la carabine vers quelqu'un;
3. transporter la carabine à la verticale pour se rendre au pas de tir et pour en revenir;
4. éviter de poser le doigt sur la détente, sauf si on est prêt à tirer;
5. porter des lunettes de sécurité;
6. appliquer les règles d'hygiène sur le champ de tir en se lavant les mains après chaque exercice de tir.